

Cancer colorectal

Le médecin traitant acteur du dépistage organisé du cancer colorectal

En vue de réduire la mortalité par cancer colorectal, les pouvoirs publics ont mis en place un programme national de dépistage organisé du cancer colorectal pour les femmes et les hommes de 50 à 74 ans à risque moyen. Ce programme repose sur la réalisation d'un test de recherche de sang dans les selles tous les deux ans. Votre implication dans ce programme de dépistage est un facteur d'adhésion essentiel des personnes concernées et elle garantit à vos patients un conseil et une orientation adaptés à leur niveau de risque.

Le dépistage organisé du cancer colorectal en pratique chez les femmes et les hommes de 50 à 74 ans sans symptôme ni facteur de risque particulier.

ÉTAPE 1

Votre patient(e) reçoit tous les deux ans, de la structure de gestion du dépistage des cancers, un courrier personnalisé l'invitant à réaliser un dépistage du cancer colorectal. Ce courrier lui suggère d'aborder ce sujet avec vous à l'occasion d'une prochaine consultation.

ÉTAPE 2

Lors de cette consultation, vous évaluez son niveau de risque de cancer colorectal en fonction de ses symptômes, de ses antécédents médicaux et de ceux de sa famille.

ÉTAPE 3

Si votre patient (e) ne présente pas de risque particulier, vous l'informez de l'intérêt et des limites du dépistage, vous examinez ses éventuelles réticences et lui proposez le test de recherche de sang dans les selles en lui expliquant comment l'utiliser.

ÉTAPE 4

Votre patient(e) réalise le test à son domicile et l'adresse au centre de lecture agréé dans le cadre du dépistage organisé, à l'aide d'une enveloppe T.

ÉTAPE 5

Sous une quinzaine de jours, votre patient(e) et vous-même recevez le résultat du test de dépistage.

ÉTAPE 6

Si le résultat du test est négatif (96 %)

Votre patient(e) sera invité(e) 2 ans plus tard à renouveler son test de dépistage. Il lui sera conseillé de vous consulter dans l'intervalle en cas de symptôme évocateur.*

Si le résultat du test est positif (4 %)

Votre patient(e) est invité(e) à vous consulter. Vous l'adressez à un gastroentérologue pour une coloscopie** de diagnostic au plus vite.

La test de dépistage et son analyse par un laboratoire agréé sont pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie sans avance de frais pour les patients.

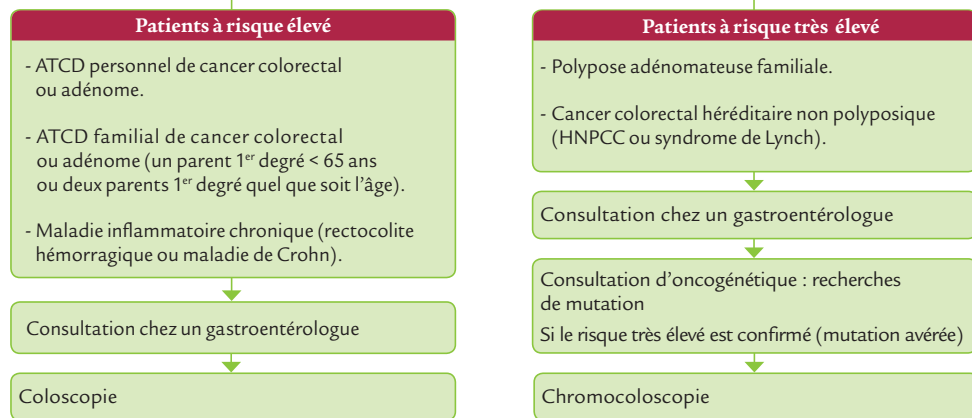
* Symptômes rappelés au dos de ce document.

** La coloscopie est un examen qui comporte des risques rares de complications graves (perforations, hémorragies). Il est important d'en informer votre patient.



Pour les patient(e)s à risque élevé ou très élevé, le test de recherche de sang occulte dans les selles n'est pas adapté et la conduite à tenir est différente. Le schéma ci-dessous vous permet de visualiser les examens ou consultations à proposer à vos patient(e)s en fonction de leur situation personnelle. Les symptômes qui doivent faire suspecter un cancer colorectal sont également rappelés.

SCHÉMA SIMPLIFIÉ DES CONDUITES À TENIR EN FONCTION DU NIVEAU DE RISQUE



*Coordonnées des consultations d'oncogénétique disponibles sur le site e-cancer.fr

Devant certains symptômes évoquant un cancer colorectal, la personne doit être adressée à un gastroentérologue pour une coloscopie de diagnostic :

- présence de sang (rouge ou noir) dans les selles,
- douleurs abdominales d'apparition récente, persistantes ou inexplicables (surtout après 50 ans),
- troubles du transit d'apparition récente: diarrhée ou une constipation inhabituelle, ou une alternance de ces états, coliques violentes, syndrome rectal (faux besoins, ténésme, épreintes),
- amaigrissement inexplicé,
- anémie ferriprive.

Pour en savoir plus et obtenir les coordonnées de la structure de gestion du dépistage des cancers de votre département :

- ▶ Sur le site e-cancer.fr rubriques dépistage et publications
- ▶ En téléphonant à Cancer Info au 0810 810 821 (prix d'un appel local)